

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 04 juillet 2019.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Gérard THERON, Madame Stéphanie GUEMMI, Madame Maureen LEAL.

Absents excusés représentés : .

Absents excusés non représentés : Madame Patricia LAMI, Madame Virginie HELBECQUE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20 heures 30

donne lecture du compte-rendu du 24 mai 2019.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'Agent Technique Territorial à 35h - Titulaire

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la modification ci-dessus.

Votée à l'unanimité

Demande de subvention - Eglise - Tranche conditionnelle

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter le Département pour une subvention au taux maximum pour la tranche conditionnelle des travaux de l'église.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- Total HT :	158 580 €
- Subvention DRAC 40 % :	63 432 €
- Subvention du Département 35 % :	55 503 €
- Participation de la commune :	39 645 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorise le Maire a demandé une subvention auprès du Département au taux maximum.

Votée à l'unanimité.

Motion contre la fermeture de la trésorerie de Charly-sur-Marne

Monsieur le Maire fait part au conseil de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du projet de réorganisation des finances publiques dans l'Aisne et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public.

Vu l'article L. 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que sur l'injonction du gouvernement l'administration fiscale (DGFIP) représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFIP), relative à la restructuration d'un certain nombre de ses services annoncée le 19 juin 2019,

Que dans ce cadre, figure le regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt, assurées jusqu'à présent par la Trésorerie de Château-Thierry, au sein des services des impôts des particuliers (SIP) de Soissons,

Que figure également l'hypothèse de travail de la DGFIP qui conduirait à créer des accueils de proximité au sein des maisons France Services ou dans les mairies, reportant à nouveau des charges supplémentaires aux collectivités territoriales dont les dotations sont en forte diminution,

Que le service des impôts aux entreprises présent actuellement à Château-Thierry serait transféré à Laon,

Que la trésorerie de Charly sur Marne serait fermée et que les usagers et les collectivités locales devraient se rendre à Château-Thierry,

Considérant la faiblesse de nos dessertes en transports publics qui engendre également des problèmes de mobilité et des conséquences lourdes pour les usagers du territoire dont le trajet va impacter les publics les plus fragiles et les personnes âgées qui n'ont pas forcément accès au suivi de leur dossier sur Internet,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale, le Conseil marque son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques,

Considérant que les inégalités vont irrémédiablement se creuser et l'accès à ce service public régalien se déshumaniser, Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible des services publics et notamment de l'administration fiscale, service régalien, doit être impérativement préservé,

Considérant que le maintien des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt constitue un enjeu important pour le service public,

Considérant que la restructuration des services fiscaux et des services aux collectivités (trésoreries) envisagée,

- concourt à la désertification des communes et en particulier en milieu rural,
- va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- s'oppose à la restructuration des services fiscaux et des services aux collectivités dans le sud de l'Aisne envisagée et plus particulièrement des services d'assiette et de recouvrement de l'impôt assurés jusqu'à présent par le SIP de Château-Thierry et par la Trésorerie de Charly sur Marne.
- considère que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,
- considère que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, réitère son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques et demande son maintien.
- souligne que cette situation va à l'encontre des souhaits des usagers lors des grands débats et notamment ceux réalisés sur le territoire intercommunal mais aussi du discours tenu par le gouvernement.

Votée à 10 pour et 1 abstention

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'association Sammeron Vie Locale a fait un don de 500€ au profit du CCAS pour les étagères et les livres de l'ancienne bibliothèque de Montreuil. Monsieur le Maire leur a fait un courrier de remerciements.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'école de Montreuil, remerciant la commune de la subvention exceptionnelle pour différentes sorties scolaires. Mme RALLO, directrice précise que les tablettes, TBI et les ordinateurs sont utilisés quotidiennement, conformément aux programmes de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire informe les membres que la Fabuleuse Family Compagnie organise un week-end initiation cirque et spectacle le 28 et 29 septembre 2019, à la salle polyvalente de Montreuil. La commune participe aux frais des 2 intervenants afin de réduire le coût de participation des familles.

Monsieur le Maire informe les membres que des travaux sur l'autoroute A4 auront lieu du 22 au 26 juillet 2019, ce qui causera la fermeture du péage.

Monsieur SAROUL fait part des problèmes de caniveaux de la rue du Parc. L'entreprise est prévenue et une lettre en RAR va lui être adressée.

Monsieur SAROUL fait le point sur l'avancement des travaux de l'église. Les travaux devraient se terminer fin juillet. Un riverain a signalé que lorsque les cloches sonnent, des vibrations sont ressenties et des débris tombent. Il s'avère que le compte-rendu de Bureau Veritas (coordinateur de la sécurité et de la protection de la santé sur les chantiers) émet un manque de propreté sur le chantier, ce qui expliquera la chute de débris. Les points ont été signalés par la mairie aux responsables du chantier.

Monsieur SAROUL fait part aux membres que des travaux pour la réfection des canalisations d'eau potable vont débuter cette année, avenue de Paris et rue de l'Eglise. Ces travaux sont gérés par l'USESA et l'entreprise retenue est TPA.

Monsieur SAROUL a fait un mail à tout le conseil pour des précisions sur la réglementation du carrefour des Templiers.

Monsieur SAROUL informe que les travaux pour le nouveau cabinet médical avancent et seront très prochainement terminés.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux pour l'aménagement de la traverse du village débuteront en 2020 après les appels d'offres qui seront lancés dernier trimestre 2019. Il fait le point sur la réunion publique qui a eu lieu le 28 juin. La réunion s'est bien passée avec des explications précises sur des types d'aménagements rendus obligatoires de par la loi.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie et la Poste seront fermées tous les samedis de juillet et août. Reprise du samedi le 31 août.

Monsieur le Maire annonce que le nouveau site internet de la commune est maintenant opérationnel : montreuilauxlions.fr

Monsieur le Maire rappelle que la fête du 14 juillet se déroulera, comme chaque année, au stade de Montreuil. Ouverture des animations 12h jusque 18h. Les structures sont gratuites pour tous. Petite restauration et buvette sur place avec le soutien de l'Association MERCIS.

A 21h30 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 11 juillet 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON

